

# HOMMAGE

## PAUL PROMPT

(1926-2017)

Paul Prompt a exercé la profession d'avocat pendant près d'un demi-siècle (de 1950, il avait 24 ans, à 1997).

Il était toujours membre du barreau de Paris en sa qualité d'avocat honoraire (depuis 20 ans).

D'autres que moi vous parleront plus en détails de sa vie et de ses combats.

**Pour le bâtonnier du barreau de Paris, auquel il a appartenu si longtemps, un mot paraît bien résumer toute l'existence de Paul Prompt : **RÉSISTANCE**.**

« Résistant, Paul Prompt l'a été à Lyon, alors qu'il était jeune étudiant. Blessé par balles et arrêté par la milice Place Bellecour, il sort de prison lorsque Lyon est libéré et reprend alors le combat jusqu'à la victoire finale.

Résistant, il le sera encore en s'engageant dans les mouvements de jeunesse communiste, puis en publiant avec Gérard Lyon-Caen et Léon Matarasso la « Revue progressiste de droit français », et encore en étant l'avocat du Secours populaire français, de la Confédération générale du travail, et en plaidant dans de multiples procès de droit social.

Ce fut dans l'un de ces dossiers de droit social que je fis sa connaissance. Nous plaitions l'un contre l'autre. Il descendait du train en militant engagé. En reprenant le train, je retrouvais un confrère. Tout est dit.

Résistant, il le demeurera toujours en assistant Bernard Laroche dans l'affaire du petit Grégory, puis en défendant la mémoire de

son client après son meurtre par Jean-Marie Villemin (le père de Grégory). Il ne cessera de poursuivre son combat et publiera même un livre qui a valeur de plaidoirie pour la postérité.

Ce livre lui vaudra une poursuite. Il protestera jusqu'à la Cour européenne des droits de l'homme mais son combat n'aboutira que pour un autre confrère. Il aura toujours combattu pour les autres.

Paul Prompt a multiplié les témoignages sur son engagement de résistant. Nous pouvons ainsi l'entendre dans un documentaire de Vincent Goubet au titre évocateur : « Faire quelque chose ». Nous pouvons tout aussi bien lire les conversations qu'il a tenues dans un ouvrage collectif conçu par Yves Blondeau et intitulé : « Rester debout ».

Enfin, il nous a laissé ses Souvenirs personnels sous ce beau titre : « Quand les marronniers de Bellecour refleuriront : passant, souviens-toi. » Nous nous souviendrons tous de Paul Prompt, qui fut toujours un résistant et qui avait choisi pour cela d'être avocat. Il appartient à chacun de nous de méditer cette leçon de vie, qui constitue en quelque sorte le testament spirituel de notre confrère Prompt. »

.....  
**Frédéric Sicard**

## “ OBSÈQUES DE NOTRE CONFRÈRE PAUL PROMPT ”

### HOMMAGE DE VINCENT NIORÉ (Cimetière du Père Lachaise, le 4 mars 2017)

Paul est parti le 28 février. Suivi du Bâtonnier Henri Ader.  
L'un et l'autre s'appréciaient, se respectaient.

Paul était exigeant.

Il respectait la rectitude morale, le sens de l'honneur et la loyauté qu'il traquait systématiquement chez son prochain.

Quarante-sept années d'exercice professionnel, du 13 décembre 1950, date de sa prestation de serment, au 31 décembre 1997, date de son honorariat voté par le Conseil de l'Ordre.

L'honorariat, c'est la récompense de l'honneur, qui n'est jamais acquise.

Il ne suffit pas d'être ou d'avoir été avocat.

Encore faut-il savoir ou avoir su le rester intact en portant nos principes essentiels jusqu'à la sublime fin.

En fait, Paul n'a jamais cessé de défendre jusqu'à s'exposer lui-même au risque judiciaire emporté par ses passions.

Il fut avocat jusqu'à son dernier souffle pendant soixante ans à travers ses écrits aussi, qui prolongeaient sa parole, dont certains furent attaqués au point d'être défendu devant les cours et tribunaux par notre confrère Jean-Yves Dupeux, par le bâtonnier Jean-Paul Tessonniere et moi-même.

**Parler de Paul, c'est célébrer la résistance et la défense.**

**Résister et défendre.**

**Cher Paul, nous avons travaillé ensemble de 1985 à 1989.**

**Vous m'avez tout appris.**

A lire, à écrire, à lutter, à mettre de côté mes états d'âme, à démonter la mise en scène de l'adversaire, à aller jusqu'au bout du bout de l'extrême défense.

Paul fut résistant, grand résistant, du groupe des Francs-Tireurs et Partisans (FTP), avant d'être avocat.

Lourdement décoré à la mesure de son incroyable mérite : Chevalier de la légion d'honneur ; Médaille de la résistance française ; Médaille des blessés de guerre ; Médaille de la déportation et de l'internement pour faits de résistance ; Croix de guerre 1939-1945 !!!

Salement torturé par la milice française, celle de Philippe Henriot, auquel Pierre Dac avait prédit que serait inscrit sur la tombe de ce zélé collaborateur des nazis : « mort pour Hitler, fusillé par des français ».

Paul m'avait confié que son groupe de résistants avait participé à l'exécution du propagandiste de Vichy.

Paul avait été torturé à un point tel, quasiment laissé pour mort, que le bâtonnier Philippe Lafarge me confia : « Vous avez bien du courage d'être son collaborateur, c'est une personnalité difficile - quel avocat à forte personnalité ne l'est pas - mais compte tenu de ce qu'il a souffert pendant l'occupation, on ne peut que tout lui pardonner ».

C'est grâce à Paul que j'ai pu rencontrer, en préparant mon discours de Rentrée de la Conférence, les rares survivants du groupe Manouchian, Henri Alleg, auteur de la Question, Mme veuve Maurice Audin torturé et disparu en 1957, Raymond et Lucie Aubrac et bien d'autres anonymes.

Paul devint avocat. Il travailla avec Marius Moutet et Marcel Willard, mort en 1956, auteur de « La Défense accuse ».

Notre confrère François Saint-Pierre a écrit dans « Le Monde » que Marcel Willard avait inventé la défense de rupture avant Jacques Vergès avec qui Paul avait travaillé, partagé les mêmes locaux, sans se départir de sa vigilance car Jacques Vergès cachait un flingue dans un tiroir de son bureau comme il me l'avait dit.

Marcel Willard qui écrivait que « le juridique doit toujours rester subordonné au poli-

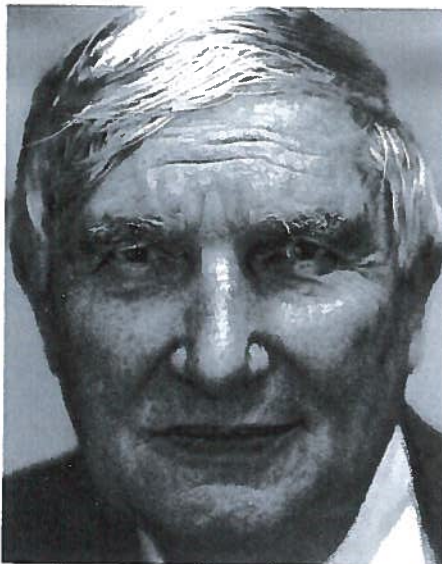
tique » et qu'assurer « sa défense politique », consistait à « défendre sa cause et non sa personne » (exercice aussi difficile que périlleux pour certains politiques perchés hors sol, perdus par leur égo-crado-narcissisme...) en s'adressant « par-dessus la tête du juge, aux masses ».

Paul était de cette défense-là, celle que Marcel Willard lui avait apprise et qu'il nous a enseignée.

Il est bon de rappeler cette belle défense, à l'heure où de superbes esprits éclairés laissent se profiler voire militent pour un statut revendiqué de l'avocat potentiellement démarcheur multicartes branché legal tech !

On ne devient pas avocat pour vendre des savonnettes avec l'espoir de faire fortune.

Les avocats de la Défense seront toujours présents, ne serait-ce que pour défendre ces nouveaux héros du 21<sup>e</sup> siècle annoncés comme des cliniciens en co-working et qui en auront bien besoin tant est suspectée l'activité de l'avocat qu'aucun secret professionnel ne protège plus désormais en pratique.



Paul n'a jamais cessé de défendre, surtout Bernard Laroche pendant de très longues années après sa mort, travailleur syndiqué CGT, dont il n'a jamais supporté l'assassinat - car il était innocent - le 29 mars 1985 et qu'il défendit en accord avec le chef d'entreprise qui le respectait et l'écoutait.

Miguel Moser, son neveu, infatigable, toujours prêt à batailler, s'en souvient.

Nous partîmes dans la nuit en voiture pour rejoindre Epinal, le samedi 30 mars 1985, pour y rencontrer le juge Jean-Michel Lambert, qui ne savait pas encore que cette affaire briserait sa carrière, avec Gérard Welzer et batailler avec son contradictoire redoutable, Henri-René Garaud dans un Palais de justice désert, devant lequel se pressait une meute impressionnante de journalistes, ivres de fureur, prêts à tout pour quêter la moindre

guenille d'information et dont l'apparence générale désordonnée laissait croire que « l'affaire » les avait rendu complètement fous.

La difficulté était telle que Paul avait sollicité le concours du bâtonnier STASI qui avait immédiatement accepté en connaissant l'ampleur de la tâche.

Paul a passé sa vie à défendre la mémoire de Bernard Laroche au point d'être cité tel quel avec ses excès dans le remarquable ouvrage de notre confrère Emmanuel Pierrot, « Les grands procès de l'histoire : Le petit Grégory ».

Il ne peut pas exister de défense timorée.

La frilosité n'a pas sa place devant les tribunaux correctionnels ni devant les Cours d'Assises où règne la violence.

On ne défend pas avec obséquiosité, que l'on soit partie civile ou accusé, sauf à vouloir défendre mal, avec médiocrité.

La morale n'a pas sa place devant le juge pénal ni devant les jurés.

La force, oui.

La vérité, peut-être.

Je n'oublie pas ces centaines de salariés affiliés à la CGT, fraction dure, qu'il défendra devant tous les tribunaux de France, dans toutes ces affaires de restructuration industrielle des années 80 en croisant le fer avec nos confrères les plus prestigieux dont l'impressionnant Jean Loyrette, fondateur du barreau d'affaires, qui défendait Didier Pineau-Valencienne, et Jean-Louis Borloo à l'époque avocat talentueux et respecté de Bernard Tapie.

J'ai le souvenir de ces ouvriers au regard inquiet, de toutes ces femmes, mères angoissées avec leurs enfants dans les bras qui peuplaient les salles d'audience.

**Cher Paul, j'ai été heureux et fier d'être à vos côtés au cours de tous ces instants de défense comme je suis fier de porter en ce jour solennel ma robe, avec le bâtonnier de Paris Frédéric Sicard, le bâtonnier Jean-Paul Tessonniere, ancien bâtonnier de Seine-Saint-Denis, notre consœur Rachel Saada, AMCO, et vos anciens collaborateurs, nos confrères Françoise Favaro, Jean Satio, Mohammed Lalaoui, Armand Tonini ; cette robe noire qui porte « le deuil de toutes les illusions et de toutes les vertus ».**

**Paul, c'est une vie de courage, grâce à Danielle Moser, aussi, sa muse artiste et sa force.**

**Ce courage qu'il nous a laissé en héritage.**

**A Gilles Moser, présent en robe lui aussi, son petit neveu avocat au barreau de Paris, de prendre la relève.**

**A nous, de poursuivre l'exemple.**

**Un dernier mot, cher Paul : MERCI !**